

La parole aux citoyens

QUE FONT LES MEMBRES DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT ?

Ils réfléchissent en groupe de travail sur différents sujets en lien avec les compétences de l'Agglo ; ils rédigent les avis et le bilan annuel d'activité.



Ils se réunissent en Assemblée plénière pour voter les avis et propositions des groupes de travail et décider des thèmes de travail à venir.



Ils communiquent par :
l'Agglomag • le site internet •
la page Facebook • la lettre
d'information • les réunions
publiques d'information



Ils présentent leurs
travaux et leur bilan
d'activité annuel aux
élus lors du Conseil
communautaire.



ET SI VOUS
VENIEZ NOUS
REJOINDRE ?